

Réunion du conseil d'administration de SIC
les 21 et 22 novembre 2003
Ottawa, Ontario

Résumé des principales décisions

Équité et égalité

Le comité sur l'équité et l'égalité examine actuellement un avant-projet qui permettra de mesurer tous les domaines où l'équité devrait exister. Cette ébauche décrit la position de SIC sur l'équité et elle propose un calendrier de mise en vigueur de son application. L'avant-projet, et les valeurs qui y sont véhiculées, sera étudié par le conseil d'administration dans les prochaines semaines et par les associations régionales lors de leurs réunions semi-annuelles du mois de janvier.

Comité international

- Jean-Guy Ouellette a déposé une ébauche d'un Guide d'accueil des activités internationales de SIC. Ce document présente les balises d'accueil et d'organisation des événements de la FISU se tenant au Canada. La version finale de ce guide sera considérée pour approbation par le conseil d'administration au mois de janvier 2004.
- Les six nominations proposées par SIC sont actuellement examinées par la FISU.
- Onze disciplines se sont engagées à encadrer des équipes canadiennes à des championnats mondiaux universitaires en 2004.
- L'invitation à être membre de la Mission canadienne pour les Universiades de 2005 sera lancée en 2004.
- Quelques disciplines sportives d'hiver mènent actuellement une campagne auprès de Sport Canada pour tenter d'obtenir, à l'instar des disciplines estivales, des subventions pour soutenir leur participation possible aux Universiades d'hiver. Ces disciplines auraient intégré ces événements à leur plan directeur.

Contrôle antidopage

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCÉS) va adopter le nouveau Code mondial antidopage de l'Agence mondiale antidopage. SIC emboîte le pas et ce nouveau code sera mis en vigueur au terme de la session d'hiver 2004, soit vers le mois de mai 2004. Le nouveau code aura des répercussions sur SIC, particulièrement au niveau des sanctions pour les diverses infractions.

CCÉS vient de publier la nouvelle liste des substances interdites en vigueur le premier janvier prochain. Les produits de type pseudoéphédrine (produits pour le rhume et les allergies comme *Allégra*, etc.) ont été retirés de la liste des substances interdites. Par contre les cannabinoïdes sont considérés comme substances interdites. Les athlètes qui consommeront de la marijuana pourront donc être testés positifs. Les tests de cannabinoïdes sont réalisés uniquement lors des compétitions. Il faut toutefois savoir que cette substance (v. g. delta-9 tetrahydrocannabinol) est conservée dans les tissus graisseux de divers organes du corps. La force de la substance consommée, son mode de consommation et sa fréquence de consommation influencent la détection du métabolite dans l'échantillon d'urine pendant plusieurs semaines si la consommation

Volleyball (f) : 25 000 \$
Volleyball (h) : 25 000 \$
Athlétisme : 3500 \$
Basketball (f) : 25 000 \$
Basketball (h) : 200 000 \$
Hockey sur glace (h) : 110 000 \$

Prix BLG – Changement à la politique

Motion 11-03-06

Hamilton/St-Denis

Adoptée

Amender la politique 60.50.7.1 de la façon suivante :

60.50.7.1 - La bourse d'études doit être utilisée dans les cinq années qui suivent l'obtention d'un diplôme de premier cycle, à moins que le conseil de la CAF approuve, pour des raisons extraordinaires, une demande d'extension de la période d'utilisation.

Justifications :

On constate que seulement quelques récipiendaires du prix BLG entreprennent des études de deuxième cycle au cours des deux années suivantes. Plusieurs récipiendaires, au sommet de leur carrière sportive, décident plutôt de remettre à plus tard ces études de deuxième cycle pour se consacrer à des activités sportives au sein d'équipes nationales ou professionnelles. D'autres récipiendaires veulent diminuer leur dette d'études en travaillant pendant quelques années avant de reprendre des études de cycles supérieurs. Ce phénomène est fidèle à ce qui se passe dans la population étudiante en général.

Motion 11-03-07

Hamilton/St-Denis

Adoptée

Amender la politique 60.50.1.2 de la façon suivante :

Le prix est remis à deux athlètes, un homme et une femme. Les titulaires du prix reçoivent un trophée et une bourse d'études ou une somme équivalente leur permettant de défrayer des coûts autres que les frais d'inscription pour les aider à poursuivre des études de deuxième cycle dans une université canadienne. Chaque finaliste des associations régionales reçoit un cadeau souvenir de sa nomination au prix BLG.

Justifications :

La politique actuelle ne permet pas aux récipiendaires du prix BLG de recevoir 5000 \$ si ces personnes reçoivent déjà d'autres bourses ou subventions. L'assouplissement de la politique permettra à ces récipiendaires d'utiliser le 5000 \$ à d'autres frais engendrés par des études de deuxième cycle (hébergement, livres, etc.) Quelques titulaires du prix BLG peuvent déjà se permettre les frais d'inscription parce qu'ils sont récipiendaires de d'autres sources de support financier (Sport Canada, bourses d'études académiques, etc.) La firme BLG ne veut pas être perçue comme voulant restreindre son support à ce type d'athlètes qui souhaitent tout de même éventuellement poursuivre des études de deuxième cycle.

Athlètes handicapés

SIC souhaite, en concert avec SUO, organiser un colloque national pour les entraîneurs qui encadrent des athlètes handicapés. Ce projet doit toutefois est approuvé par Sport Canada avant d'être lancé.

